



**COMMUNIQUÉ N° 004 – 23/11/2022 - Les vérités juridiques à l'usage de tous les français**

**« LA FRANCE EN PROIE A DE GRAVES DERIVES SECTAIRES !  
IL EST TEMPS D'AGIR ! DEMANDONS "L'AVIS" DE LA MIVILUDES ! »  
(Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les DERIVES SECTAIRES)**

Début novembre 2022, le « gouvernement » de la « République » a lancé une offensive à l'encontre des dérives sectaires et a demandé aux citoyens de « signaler » tout comportement douteux de leurs proches ou voisins en matière de « complotisme » ou de santé. La MIVILUDES a défini 10 critères de base et 26 signaux d'alerte pour reconnaître une « dérive sectaire ». Or, tous ces critères et signaux d'alerte correspondent parfaitement à de graves dérives sectaires au nom desquelles des millions de français se voient dépouillés de leur argent, de leurs libertés et surtout de leur santé et même de leur vie ! Il est temps d'agir ! Voici un MODELE DE « DEMANDE D'AVIS » qu'il est suggéré d'envoyer à la MIVILUDES immédiatement et massivement :

*« Bonjour, j'attire votre attention et j'aimerais avoir votre avis sur les graves dérives sectaires dont les adeptes, y compris à la tête de l'Etat, commettent des crimes contre toute la population française. J'aimerais savoir comment vous comptez utiliser votre autorité pour faire cesser les troubles causés par ces crimes, afin de ne pas en demeurer les complices ; car il s'agit de crimes contre l'humanité par privation grave de libertés physiques fondamentales en violation du droit international et par torture psychologique (cf. PIDCP ; PIDESC ; art. 211-1 et suivants du code pénal) :*

- le RÉPUBLICANISME : la Constitution de 1958, et donc sa Ve République, sont caduques depuis 2008 suite à la violation du referendum de 2005 ; par leur dogmatisme aveugle et sectaire et leur croyance en l'existence de cette « république », ses adeptes sans droit ni titre pour gouverner la France, imposent leur croyance quasi-religieuse par des mesures liberticides illégitimes et criminelles au mépris des droits fondamentaux : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit au travail, droit de réunion pacifique, droit à la liberté de penser, de conscience et de religion, droit à la liberté de choix de l'éducation notamment en famille, sous prétexte de lutte contre certaines dérives ;*
- le CLIMATO-RÉCHAUFFISME : aucune preuve scientifique n'existe d'un prétendu réchauffement climatique, ni même, s'il existait, qu'il serait soi-disant causé par l'activité humaine ; plus de 1400 scientifiques de renom ont signé la « Déclaration Mondiale sur le Climat » intitulée « Il n'y a pas d'urgence climatique » ; le rapport du GIEC ne prouve rien et n'a aucune valeur scientifique ; ses adeptes imposent aux français des mesures liberticides purement expérimentales et donc criminelles ;*
- le DOGME DU VIROLOGISME : il n'existe aucune preuve scientifique dans toute la littérature scientifique de l'existence de prétendus « virus contagieux pathogènes » ; les adeptes de ce dogme continuent d'imposer des « injections » aux nouveau-nés et à toute la population pour lutter contre ces soi-disant « virus contagieux », ce qui constitue des expériences médicales interdites sans le libre consentement et donc criminelles (cf. PIDCP, article 7 ; art. 212-1 du code pénal) ;*
- le COVIDO-ENFERMISME : il n'existe pas non plus de preuve scientifique de l'existence du « virus » « Sars-cov-2 » prétendument contagieux et responsable de symptômes grippaux appelés « Covid 19 » ; les adeptes de cette quasi-religion imposent et acceptent sans justification scientifique des mesures liberticides purement expérimentales et donc criminelles, telles que : le confinement y compris de personnes saines donc asymptomatiques, les prétendus tests PCR ou autres, le port du masque même pour les enfants, la distanciation physique, l'isolement, les injections et l'atteinte à la liberté de prescription et de soin des médecins.*

**ÉLÉMENTS POUR EN SAVOIR PLUS :**

- sur la disparition de la constitution et sur les 10 critères et 26 signaux d'alerte confirmant le caractère sectaire de la « République » : [https://conseilnational.fr/wp-content/uploads/2022/08/cnt-que-dit-la-constitution\\_2021-0720-modif-082022.pdf](https://conseilnational.fr/wp-content/uploads/2022/08/cnt-que-dit-la-constitution_2021-0720-modif-082022.pdf)*
- sur la fraude de la virologie : <https://conseilnational.fr/faites-valoir-vos-droits/#fraudescient>*
- sur les crimes commis au nom de la Covid 19, voir la Sommation envoyée à 6 Ministres le 5/10/2021 et sans réponse à ce jour : <https://conseilnational.fr/sommation-d-octobre-2021/>*
- sur la fraude au réchauffement climatique et l'absence d'urgence climatique : voir la Déclaration Mondiale sur le Climat signée par de plus de 1400 scientifiques de renom suivant le Prix Nobel de physique norvégien Ivar GIAEVER : « Il n'y a pas d'urgence climatique » : <https://clintel.org/wp-content/uploads/2022/10/WCD-version-100122.pdf> et <https://clintel.org/world-climate-declaration/> »*

## COMMENT PROCÉDER :

- allez sur le site de la MIVILUDES : <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/miviludes/informer-la-miviludes-d-une-derive-sectaire/>
- cochez la case « *j'ai lu et j'accepte les conditions...* », puis cliquez sur « *suivant* »,
- indiquez les nom et prénom de votre choix..., le nom de votre ville et votre code postal,
- puis indiquez votre adresse courriel ou une adresse courriel anonyme avec un « pseudo » de votre choix suivi de « @yopmail.com », et confirmez en recopiant cette adresse, puis cliquez sur « *suivant* »,
- dans la case « *sélectionnez* » choisissez « *autre* »,
- puis allez dans la case « *Précisez ici les éléments que vous souhaitez transmettre* » :  
et copiez/collez TOUT le texte entre guillemets du modèle de message ci-dessus (avec les liens),
- puis cliquez sur « *suivant* »,
- enfin, relisez l'ensemble de votre message,
- renseignez la case « *Quel est le résultat de xx plus xx* »,
- puis cliquez sur « *valider* » pour envoyer votre message !

***- Le Conseil National de Transition Français canal historique est un organe de droit international public dont la déclaration à l'ONU en 2015 a été réitérée et complétée en 2021. C'est la seule autorité publique qui permet au peuple français de disposer de lui-même légitimement et pacifiquement sans « coup d'Etat » en résistance à l'oppression qu'il subit depuis la disparition de la constitution en 2008.***

***- Ses institutions de forme républicaine ont vocation à permettre au peuple français, dès leur installation, d'exercer lui-même la souveraineté nationale en appliquant le Programme de la Transition pour rétablir l'Etat de droit et restaurer le pays aux termes d'une transition démocratique de deux à trois années, au cours de laquelle il aura pu préparer et choisir lui-même son propre mode de gouvernance pour l'avenir.***

***- C'est une organisation sans « président », sans lien avec Eric Fiorile (voir <https://conseilnational.fr/le-cnt-se-reorganise/>), ni avec aucun parti politique ou mouvement extrémiste.***

***- Il existe un seul CNT Français : le CNTF canal historique. Méfiez-vous des contrefaçons !***

**<https://conseilnational.fr>**

***Postez vos commentaires ou questions sous ce communiqué sur Telegram :***

***@CNT Français CH Officiel***

***A IMPRIMER et DIFFUSER dans les boîtes aux lettres de vos Gendarmes et des Commissariats, administrations, juristes et entreprises près de chez vous, et à poster sur les réseaux sociaux !***